7 – FREINAGE

inchangé par rapport au véhicule d'origine

8 – CARROSSERIE

inchangée par rapport au véhicule d'origine sauf pour les points suivants

8.1 - Carrosserie : TRAVAUX

8.2 - Matériaux constituant la carrosserie :

- L'ossature intérieure est constituée par un ensemble mecanosoudé de profilés et pièces en acier haute résistance de type S355JOH - Elle supporte l'équipement élévateur et est fixée sur les longerons du véhicule, relié à celui ci par l'intermédiaire de boulons.

-La plateforme arrière est constituée par un ensemble mecanosoudé de profilés et pièces en acier haute résistance de type S355JOH - Elle est fixée sur les longerons du véhicule sous la caisse, reliée à ceux ci par l'intermédiaire de boulons.

8.3 - Places assises : 2

8.10 - Dispositif de protection contre l'encastrement :
protection assurée par un élément à l'arrière du véhicule intégré dans la plateforme d'accès

8.11 - Système anti-projections: NC

9 – ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

inchangé par rapport au véhicule d'origine sauf pour les points suivants

9.3 - Feux de position :
9.3.1 - Avant : 2 incorporés aux feux de route
9.3.2 - Latéraux : 3 orangés placés de chaque coté du véhicule

9.4 - Feux de position arrière : 2 rouges supplémentaires

9.5 - Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 - Avant : inchangé
9.5.2 - Arrière : 2 orangés supplémentaires
9.5.3 - Latéraux : inchangé

9.6 - Feux stop : 2 rouges supplémentaires

9.7 - Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 blancs supplémentaires

9.8 - Dispositifs réfléchissants
9.8.3 - Latéraux : 3 orangés placés de chaque coté du véhicule

9.9 - Feux de détresse : 2 orangés supplémentaires

9.10 - Feux de marche arrière : inchangé

9.11 - Feux de brouillard :
9.11.1 - Avant : inchangé
9.11.2 - Arrière : 2 rouges supplémentaires

9.12 - Feux d'encombrement :
9.12.1 - Avant : inchangé
9.12.2 - Arrière : 2 rouges

9.13 - Dispositif de signalisation complémentaire arrière :

assuré par des bandes adhésives rétroréfléchissantes de couleur rouge et blanc

9.14 - Feux spéciaux :

En option le porteur pourra être équipé d'un dispositif de signalisation lumineuse fixé sur le toit de la cabine du porteur et composé de :
1 Dispositif Triflash double face de 500 mm de coté
2 Gyrophares orangés

10 - DIVERS

inchangé par rapport au véhicule d'origine sauf pour les points suivants

10.2 - Marques d'identité:

10.2.1 - Emplacement de la plaque du constructeur :
sur l'entourage de la porte avant droite, sous la gâche

10.2.2 - Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :
sur le dessus de la contre marche droite

10.2.3 - Structure du numéro d'identification :
VF1 : Code constructeur
F : Type
D : Famille
C : Masse
1 : Moteur
H : Empattement / Hauteur
6 : Boite Mécanique a 6 rapports
36898016 : du 10° au 17° caractère = Numéro dans la série du type

10.2.4 - Le numéro d'identification commence à :

VF1 FDC1H6 33750699

10.3 - Marques d'identité du transformateur :

10.3.1 - Emplacement de la plaque du transformateur :
Sur la base du fut de rotation de l'équipement, dans la caisse du fourgon

10.3.2 - Structure du numéro de transformation :
Exemple : [06-111-2585]
06 - Année de production
111 - Type de l'équipement élévateur
2585 - Numéro d'ordre interne

10.3.3 - Le numéro de transformation commence à :
[05-111-2585]

11 – VISTE TECHNIQUE

inchangé par rapport au véhicule d'origine